

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Pierre Bezeau

<https://www.cadre21.org/membres/7078fc24af9e642f9bf844f3>

Date d'obtention : 2023-11-27 19:41:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rencontre de la victime ou de la personne qui a signalé
- 2- Analyse de la situation en questionnant
- 3- Vérifier et corroborer les informations pour avoir des faits
- 4- Évaluer si c'est une situation de malveillance ou d'impulsivité

Lorsqu'il s'agit d'intervenir auprès de l'instigateur d'un acte impulsif par rapport à un acte malveillant, il est important de mentionner que mon approche variera en fonction de la nature de l'incident. Voici quelques nuances entre les deux dans la façon dont il faudrait intervenir auprès de l'instigateur :

Acte Impulsif :

Dans le cas d'un acte impulsif, il peut être crucial de comprendre les facteurs déclencheurs et les émotions qui ont conduit à l'impulsivité. Selon la trousse SEXTO, il faut commencer par une écoute attentive pour comprendre les circonstances et les sentiments impliqués. Il ne faut pas être dans le jugement, mais plutôt dans une écoute pour rendre la personne en confiance de nous parler. Il faut éviter également d'entrer dans le jugement. Le dossier est renvoyé aux policières et aux policiers par la suite. Une ou des rencontres de sensibilisation suivront.

Il est impératif de prendre contact avec le service de police sans délai, qui se chargera de superviser les procédures à suivre. En collaboration avec les autorités policières, je dois mettre en place un plan pour informer les parents du jeune instigateur et les autres parties impliquées, en déterminant le moment et la méthode appropriés.

Si l'utilisation, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile est envisagée, je me dois temporairement de confisquer les appareils électroniques concernés pour arrêter la diffusion des images. Les appareils doivent être éteints par les élèves, sans demander les mots de passe, et placés dans des sacs ou des enveloppes scellés en présence des élèves.

Dans les plus brefs délais, je dois communiquer avec les parents de la jeune victime, du jeune instigateur et des autres jeunes impliqués pour expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir, si nécessaires. Les étapes qui suivent sont suggérées par le service de police. Il est également important de me référer aux politiques de mon établissement, règles et lignes

directrices en place avant de décider de la suite des choses dans une situation donnée.

Acte Malveillant :

À la suite de la collecte d'informations de la part de la victime et des témoins clés, si je juge que situation est un acte malveillant, je dois impérativement prendre contact avec le service de police sans délai, qui prendra en charge de superviser les procédures à suivre. En collaboration avec les autorités policières. Je me dois de saisir immédiatement le cellulaire pour freiner la divulgation de la photo ou du matériel illégal.

Dans tous les cas, il est important d'en informer le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut en tout temps mener l'intervention avec la victime ou la personne qui a dénoncé. De s'assurer de faire les bonnes interventions et d'analyser la situation en collectant des informations me permettant de pouvoir prendre une décision éclairée.

Il est crucial de maintenir l'intervention pour préserver l'intégrité physique et psychologique de l'élève. L'objectif de l'intervention est d'empêcher la diffusion des images et d'atténuer les conséquences significatives sur le bien-être tant physique que psychologique.

Dans les situations, il est crucial de solliciter l'intervention du service de police afin qu'il puisse assumer la responsabilité de la situation.

Nous devons mener l'intervention à son terme.

Il est important de déclencher le protocole SEXTO après la grille d'évaluation et d'incidence et de rencontrer la victime, les témoins et l'instigateur.

En cas de doute, il est important de saisir le cellulaire pour freiner la distribution de l'image ou autre chose.

Dans les trois cas, il est primordial d'utiliser la grille d'évaluation et de suivre le protocole SEXTO.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits. Il peut être difficile si l'instigateur en question ni catégoriquement les faits qui lui sont reprochés et de déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

